

**Arrêté de composition  
Commission de recrutement en Master 1**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

**ARRETE**

**Article 1**

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante OSU Institut Pythéas pour la formation **Master Biodiversité, écologie et évolution (en télé-enseignement)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- **Kaldonski Nicolas**, Maître de conférences, Responsable de la mention BEE

Membres :

- **Bousquet-Mélou Anne**, Professeur, co-responsable du parcours en enseignement à distance du master BEE
- **Santonja Mathieu**, Maître de conférences, co-responsable du parcours en enseignement à distance du master BEE

**Article 2**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

**Article 3**

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université